

Délibération relative à la
nomination d'un membre de la CCIRS
à la commission d'établissement des listes électorales

Dans le cadre de l'organisation des prochaines élections consulaires de 2016, la commission d'établissement des listes électorales -CELE- ayant pour objet, selon les dispositions de l'article L 713-14 du code de commerce de dresser les listes électorales, doit être instituée.

Elle est présidée par le juge commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés et comporte un représentant du Préfet et un représentant de la CCI désigné par l'assemblée générale de la Chambre.

Le secrétariat de la CELE est assuré conjointement par le greffier du Tribunal de commerce de La Rochelle et le Directeur Général de la CCI ou leur représentant.

La Commission peut associer à ses tâches la CCI dont les services fournissent toute assistance technique au secrétariat de la commission.

Hervé Fauchet, membre élu de la CCI Rochefort et Saintonge est candidat pour représenter la CCIRS à la Commission d'Etablissement des Listes Electorales.

L'Assemblée Générale désigne Hervé Fauchet pour représenter la CCIRS à la Commission d'Etablissement des Listes Electorales

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 3 décembre 2015, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		27
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		14
Nombre de membres élus présents		20
Nombre de votants		20
Nombre de voix POUR	20	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Roland CAILLET



Vice-président Secrétaire

Jean-Claude DELAUNE



Président